

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 10 juin 2010 à 19h30, au bureau de la Ville, 1048, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau,
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

**ÉTAIT ABSENT :**

- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller

### **Ouverture de la séance**

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare la séance ouverte.

### **8123- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2010 tel que remis.

### **8124- Dossier internet concernant H.S. Télécom**

Monsieur Bédard explique aux membres du Conseil que nous avons reçu une confirmation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous confirmant l'octroi d'un montant de 156 419 \$ dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*. Il est donc recommandé de transmettre à tous nos citoyens un message pour les aviser que le service sera bientôt disponible.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph a obtenu une réponse négative de Industrie Canada suite à sa demande de subvention dans le cadre du Programme *Large Bande Canada*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a confirmé, le 9 juin 2010, notre admissibilité à une aide financière de 156 419 \$ dans le cadre du Programme *Communautés rurales branchées* conditionnellement à ce que le contrat soit attribué à une coopérative de câblodistribution locale;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie H.S. Télécom avait été approchée comme sous-traitant de Câblodistribution Ste-Catherine pour exécuter les travaux d'installation du câble sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Saint-Joseph a obtenu la confirmation du ministère et qu'elle s'engage à assumer la différence des coûts nécessaires pour offrir un service d'internet haute vitesse à toute sa population;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité :

**DE DONNER MANDAT** à la compagnie H.S. Télécom de procéder à la commande de tout le matériel nécessaire à l'exécution des travaux selon les termes et conditions soumis par l'offre de service de cette compagnie;

**AUTORISER** la directrice générale, Mme Vivian Viviers, à signer ladite entente afin que les travaux puissent débiter le plus rapidement possible.

### **8124-A Dossier internet concernant Câblodistribution Ste-Catherine**

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Lac-Saint-Joseph a obtenu une réponse négative de Industrie Canada suite à sa demande de subvention dans le cadre du Programme *Large Bande Canada*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a confirmé, le 9 juin 2010, notre admissibilité à une aide financière de 156 419 \$ dans le cadre du Programme *Communautés rurales branchées* conditionnellement à ce que le contrat soit attribué à une coopérative de câblodistribution locale;

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de Câblodistribution Ste-Catherine avait déjà été contactée pour fournir à la population de Ville de Lac-Saint-Joseph, les services d'internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Saint-Joseph a obtenu la confirmation du ministère et qu'elle s'engage à assumer la différence des coûts nécessaires pour offrir un service d'internet haute vitesse à toute sa population;

**CONSIDÉRANT DE PLUS QUE** la Coopérative de Câblodistribution Ste-Catherine s'est engagée à investir 75 000 \$ dans le projet ci-dessus mentionné;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité :

**DE DONNER MANDAT** à la Coopérative de Câblodistribution Ste-Catherine pour la fourniture des services d'internet haute vitesse à la population de Ville de Lac-Saint-Joseph selon les termes et conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

**AUTORISER** la directrice générale, Mme Vivian Viviers, à signer ladite entente afin que les travaux puissent débuter le plus rapidement possible.

### **8125- Revégétalisation des rives du Club Nautique**

Monsieur Claude Lessard a rencontré M. Marcel Marin (le paysagiste qui a aménagé les abris postaux) pour voir avec lui de quelle façon on pourrait réaménager ce qui a été fait au Club Nautique. Il pourrait déplacer les plants pour les mettre plus en valeur et réaménager la façade tout en sauvant les plantations.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu par les membres présents à l'exception d'une abstention, que ce Conseil donne mandat à Pépinière et Paysages Marcel Marin de réaménager les plantes qui ont été placées au Club Nautique St-Louis afin d'en améliorer le côté visuel et d'espacer les plans et ce pour un montant maximum de 5 000\$.

### **8126 – Contrat pour le suivi de la revégétalisation des rives**

Monsieur Claude Lessard a communiqué avec Mme Julie Gauthier de la firme Opti-Vert pour vérifier si elle serait consentante à continuer le mandat qui lui avait été confié l'an dernier soit rencontrer les citoyens pour les inciter à revégétaliser leurs rives. Celle-ci s'est montrée très intéressée; elle pourrait rencontrer les 74 personnes qui lui avaient mentionné qu'elles avaient l'intention de faire un effort mais ne retournerait pas chez les citoyens qui ont déjà dit non l'an dernier.

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce conseil donne mandat à Madame Julie Gauthier de la firme Opti-Vert de continuer le travail de sensibilisation des citoyens qu'elle avait commencé l'an dernier et de revoir ceux qui lui avaient mentionné qu'ils entendaient revégétaliser leurs rives.

### **8127- Levée de la séance**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h40.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**